



Cabinet Mosselmans & Associés

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2013**

THEATRE MASSALIA
ACGD Centre de Productions Artistiques Jeune Public
Tout Public
Association loi 1901
La Friche Belle de Mai
41 rue Jobin
13003 MARSEILLE

THEATRE MASSALIA
ACGD Centre de Productions Artistiques Jeune Public
Tout Public
Association loi 1901
La Friche Belle de Mai
41 rue Jobin
13003 MARSEILLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2013

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Marseille, le 28 mars 2014

Pour la SAS Cabinet MOSSELMANS & ASSOCIES
Le Commissaire aux Comptes :

Boris MOSSELMANS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Boris Mosselmans', with a stylized flourish at the end.